

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2944

présenté par

Mme de La Raudière

à l'amendement n° 2526 (Rect) de M. Lescure

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* Les modalités de régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard par une autorité de surveillance et de régulation, et l'opportunité d'étendre la compétence de cette autorité aux casinos ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux propos tenus par le Ministre lors de la première séance du 4 octobre, il s'agit de faire le bilan de l'action l'autorité indépendante pour déterminer s'il faut à terme inclure les casinos dans son champ de compétences.